

Loi organique de 1983

coordonneront et dirigeront le travail de comités de développement économique formés de représentants des citoyens et des gouvernements provinciaux et chargés de déterminer les priorités de chaque région. Le cabinet pourra ensuite coordonner ces priorités régionales avec nos priorités et nos objectifs nationaux. Je n'ai rien à redire au fait que ces importantes fonctions décisionnaires et consultatives soient confiées aux provinces et aux régions. Bien au contraire, je suis tout à fait d'accord là-dessus. J'espère que les députés de l'opposition reconnaîtront du moins que cela représente une amélioration et que cette façon de procéder comporte bon nombre d'avantages. Cela aidera le gouvernement fédéral à déterminer quelles sont nos priorités locales et nationales, mais surtout, cela aidera les habitants des diverses régions à faire valoir leurs opinions.

Nous voulons aussi remplacer les ententes-cadres de développement par de nouveaux accords qu'on appellera les ententes sur le développement économique et régional. Une entente devra être conclue avec chaque province. C'est une nouvelle preuve du désir du gouvernement fédéral de respecter les priorités économiques des provinces et des régions. Selon nous, pour nous attaquer à ces besoins prioritaires, nous devons agir en collaboration avec les diverses régions. Mon ministre a déjà entrepris des consultations détaillées avec six provinces et en projette d'autres pour l'avenir.

J'ai aussi entendu des gens se plaindre du fait qu'il n'y aurait plus de caisse régionale qui permette aux diverses régions de s'occuper elles-mêmes de ce qu'elles considèrent comme des besoins prioritaires. Je tiens à souligner que ce n'est pas du tout le cas. Par exemple, nous avons affecté 155,9 millions de dollars à la région de l'Atlantique en 1981-1982. Cette année, en 1982-1983, nous consacrons 214 millions de dollars à la région dans le cadre du nouveau système, ce qui représente une importante augmentation. Les fonds affectés au Québec passeront de 98 millions de dollars à 124 millions de dollars pendant la même période; ils passeront de 33 millions à 40 millions en Ontario; et les fonds consacrés à l'ouest du Canada passeront de 94 millions à 101 millions de dollars.

● (1210)

Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) nous a dit qu'il n'était pas d'accord avec le fait que nous augmentions les montants affectés aux régions. J'espère qu'il aura le courage de visiter les régions qui profitent de ces augmentations et de dire à leurs habitants que nous avons tort d'accorder la priorité à leurs besoins en matière de développement économique.

Je ne regrette nullement le fait que, dans le cadre de ces initiatives, nous consultions les régions et les provinces, collaborions avec elles et coordonnions nos activités. Nous pourrions ainsi relier nos programmes d'encouragement régional à ceux des gouvernements provinciaux. N'est-ce pas ainsi que nous devrions procéder? Il n'y a pas la moindre raison pour que ces programmes soient contradictoires. Ce qui est dans l'intérêt des provinces est certainement dans l'intérêt de l'ensemble du pays lorsqu'il s'agit du développement économique.

Le député d'Etobicoke-Centre nous a par ailleurs reproché d'avoir affecté 75 millions de dollars cette année, et au moins

autant durant les années financières suivantes, à certains projets de style MEER comportant une planification multisectorielle dans certaines régions. Ces crédits de 75 millions ne seront pas accordés arbitrairement selon le bon plaisir du gouvernement parce que nous avons établi des critères. Ces critères sont publics et l'affectation des fonds sera publique. Ces subventions seront accordées—et nous l'avons bien précisé—uniquement aux régions les plus pauvres du Canada. Il s'agit de leur donner des projets pour les aider à créer une infrastructure favorisant une relance. Ces subventions seront classées en quatre catégories et elles iront aux sous-régions qui en ont le plus besoin. Elles pourront servir à étayer les efforts déployés par le secteur privé. C'est certainement le meilleur moyen de créer des emplois durables; c'est le meilleur moyen de donner aux gens les compétences nécessaires pour utiliser les ressources du secteur privé et collaborer avec lui.

Pour moi et certainement pour le gouvernement, tous ces changements représentent des initiatives constructives visant à régler les problèmes aigus qui se posent au Canada à l'heure actuelle. Outre cet argent, le nouveau système de consultation, le nouveau système basé sur les besoins locaux, le nouveau mécanisme de livraison et la nouvelle méthode de consultation par l'intermédiaire de coordonnateurs fédéraux du développement économique, dans chaque région, les Canadiens ne doivent pas oublier qu'il existe au Canada un système de péréquation et de possibilités économiques qui existe depuis de nombreuses années mais qui est très bon et très efficace. Grâce à ce système, les six provinces les plus pauvres du Canada reçoivent des paiements de transfert fédéraux de l'ensemble des contribuables pour leur permettre d'avoir un niveau de vie correspondant à 57 et 79 p. 100 jusqu'à 90 et 99 p. 100 de la moyenne nationale. Voilà essentiellement le principe que défend le Canada—la coopération et le partage. Les Canadiens peuvent en être extrêmement fiers. C'est un droit et un principe qui est consacré dans notre nouvelle Constitution.

[Français]

Alors j'aimerais bien dire en terminant mes remarques que ce que nous avons proposé au sujet du projet de loi à l'étude doit augmenter notre capacité de servir les régions canadiennes de même que les Canadiens.

[Traduction]

M. le vice-président: Les députés se lèvent-ils pour poser des questions au député qui vient de parler? Le député de Peterborough (M. Domm) a la parole.

M. Domm: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos des délibérations d'aujourd'hui. Je ne veux pas empêcher les députés de poser des questions au député de Willowdale (M. Peterson), mais je tiens à signaler qu'il pourrait y avoir un problème de tenue vestimentaire à la Chambre aujourd'hui. Je sais qu'il est rarement question au compte rendu du port de chemises à manches courtes à la Chambre des communes, mais Beauséjour dit bel et bien que le port d'une tenue classique est de rigueur à la Chambre. J'attire par ailleurs l'attention du député de Kootenay-Est-Revelstoke sur certains débats relatifs à la tenue vestimentaire qui se sont tenus à la Chambre. Ce sera bien triste lorsqu'on acceptera que les députés portent des chemises à manches courtes à la Chambre des communes...